

Nomenclature des consultations habituelles des pédiatres en France métropolitaine (au 1^{er} avril 2022)

Intitulé	Secteur 1	Secteur 2 non OPTaM	Secteur 2 non OPTaM	Notes
	Secteurs 1 & 2 avec OPTaM	CMU ACS	hors CMU ACS	
1 ^{er} examen du nouveau-né en maternité	CS + NFP + MEP* 23 + 10 + 4 = 37 €		CS + NFP 23 + 10 = 33 €	<i>Idéalement, selon la HAS, pendant les premières 24h de vie.</i>
Examen obligatoire de la 1 ^{re} semaine		COE 46 €		<i>Au plus tard au 8^e jour, c'est à dire, au plus tard à l'âge de 7 jours. uniquement en tarif opposable Peut être réalisé en cabinet lorsque, en cas de sortie précoce, cet examen n'a pas été réalisé à la maternité.</i>
Examens de la 2 ^e semaine, ou du 1 ^{er} mois (3 ^e ou 4 ^e semaine)		CSM 46 €		<i>Entre la sortie de maternité et le 28^e jour, tous secteurs, uniquement à tarif opposable. NB : Ne peut être coté qu'une seule fois par un même pédiatre.</i>
Consultation de 0 à 2 ans	CS + NFP + MEP* 23 + 10 + 4 = 37 €		CS + NFP 23 + 10 = 33 €	<i>Jusqu'à la veille du jour où l'enfant a 2 ans.</i>
Examen obligatoire du 9 ^e mois Examen obligatoire du 24 ^e mois		COE 46 €		<i>Pendant le 9^e mois (c'est à dire à 8 mois), ou pendant le 10^e mois (c'est à dire à 9 mois). Pendant le 24^e mois (c'est à dire à 23 mois), ou pendant le 25^e mois (c'est à dire à 24 mois). tous secteurs, uniquement à tarif opposable.</i>
Consultation de 2 ans à la veille du 6 ^e anniversaire,	CS + NFE + MEP* 23 + 5 + 4 = 32 €		CS 23 €	
Consultation de 6 ans à la veille du 16 ^e anniversaire,	CS + NFE* 23 + 5 = 28 €		CS 23 €	Si vous êtes le médecin traitant de l'enfant.
	CS + MPC* + MCS* 23 + 2 + 5 = 30 €		CS 23 €	Si vous n'êtes pas le médecin traitant de l'enfant. (Suivi conjoint de l'enfant dont vous n'êtes pas le MT) <i>Dans le cadre d'un parcours de soins coordonné.</i>
Consultation de 16 ans à la veille du 18 ^e anniversaire,	CS + MPC* 23 + 2 = 25 €		CS 23 €	Si vous êtes le médecin traitant de l'enfant.
	CS + MPC* + MCS* 23 + 2 + 5 = 30 €		CS 23 €	Si vous n'êtes pas le médecin traitant de l'enfant. (Suivi conjoint de l'enfant dont vous n'êtes pas le MT) <i>Dans le cadre d'un parcours de soins coordonné.</i>
Avis ponctuel de consultant.		APC 55 €		
Consultation blanche	<i>Valorisée comme une consultation de référence selon la tranche d'âge,</i> 0 - 2 ans 2 - 6 ans, 6 - 16 ans, 16 - 18 ans			Pour une personne en situation de handicap une consultation sans examen clinique est réalisable dans les cas suivants : Temps de rencontre planifié, en préparation de la prise en charge médicale ultérieure qui est réalisé au futur lieu habituel de consultation, dans un but d'accoutumance à l'environnement lié aux soins (personnel médical, lieu et équipements matériels). Lorsque la consultation débutée ne peut être menée à son terme du fait d'une manifestation aiguë du handicap du patient et doit être différée.

Nomenclature des consultations habituelles des pédiatres en France métropolitaine (au 1^{er} avril 2022)

Intitulé	Secteur 1 Secteurs 1 & 2 avec OPTaM	Secteur 2 non OPTaM CMU ACS	Secteur 2 non OPTaM hors CMU ACS	Notes
Traitement de 1^{er} recours de cas nécessitant des actes techniques	YYYY010 + M 48 + 26,88 = 74,88 €			<i>Pose d'une perfusion, administration d'oxygène, soins de réanimation cardio-respiratoire...) et présence prolongée du médecin (en dehors d'un établissement de soins) en cas de détresse respiratoire, cardiaque, d'origine allergique, d'origine traumatique ; en cas d'état d'agitation, d'état de mal comitial.</i>
Épreuves de dépistage de surdité avant l'âge de 3 ans	CDRP002		48,51 €	
Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie	CDQP002		53,13 €	
Audiométrie vocale dans le bruit	CDQP011		33,11 €	
Exploration du sens chromatique	BLQP008		18,60 €	
Examen de la vision binoculaire	BLQP010		25,32 €	
Réduction orthopédique d'une pronation douloureuse du coude	MFEP001		31,35 €	
Test d'évaluation d'un déficit cognitif	ALQP006		69,12 €	

* Majoration ouverte aux secteur 1 et aux secteur 2 adhérents OPTaM, ou consultations des enfants relevant de l'ACS ou de la CMUc, et réalisées à tarif opposables.

Les modificateurs de nuit, dimanche et férié, pour les actes cliniques	Tarif	Actes facturables avec majoration	
MN : Majoration de nuit de 20h à 0h et de 6h à 8h.	35,00 €	CS, VS	
MM : Majoration de nuit de 0h à 6h	40,00 €	CS, VS	
F : Majoration de dimanche et férié.(1) (2)	19,06 €	CS, VS	

(1) La majoration s'applique à partir du samedi midi pour la visite à domicile justifiée.

(2) Attention, risque de confusion avec le F des actes techniques de maternité, même lettre, mais valeur différente. Il s'agit ici du F s'appliquant aux consultations et aux visites uniquement.